

un projet pour qu'il soit discuté à la Chambre, et le premier ministre a toujours déclaré qu'il était disposé à examiner toute suggestion.

L'affirmation de l'honorable député de Victoria-Carleton est fausse.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Il est évident que la question de privilège de l'honorable député de Lotbinière est mal fondée; au fait, il s'agit d'un sujet de discussion et non d'une question de privilège.

M. Choquette: Il dit des faussetés.

(Traduction)

L'hon. M. Flemming: C'est précisément ce que j'avais prévu. Comme nous parlons maintenant d'une question de privilège, j'espère que vous me pardonneriez, monsieur l'Orateur, si j'explique comment je conçois une question de ce genre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je signaler que la présidence a déclaré la question de privilège non fondée? J'ajoute que, d'après l'horloge, l'honorable représentant a épuisé son temps de parole. D'autres personnes ont cependant soulevé certaines questions qui ont duré trois minutes environ et nous allons lui en tenir compte.

L'hon. M. Flemming: Je veux simplement conclure mes remarques et je vous remercie de votre considération. Je n'en attendais pas moins de vous.

A mon avis, toute cette affaire, le rapport du comité et tout le reste, a été mal dirigée. C'est une autre des nombreuses bêtises qui caractérisent le gouvernement. Je ne m'excuse pas de l'avoir dit. Toutefois, même à présent, le gouvernement n'aurait aucune raison de ne pas se racheter. Il pourrait le faire en faisant adopter cet amendement, en laissant ses membres voter librement et en permettant que le rapport soit retourné au comité afin que la population puisse décider. Il me semble que c'est la bonne solution. On a dit à maintes reprises que ce n'est pas une question urgente. Il n'est pas nécessaire qu'elle le soit. Tous ceux qui pensent qu'il y a de l'urgence seraient sans doute satisfaits si la décision se prenait aux prochaines élections générales au moyen d'un référendum. Il me semble que le gouvernement devrait songer sérieusement à cette formule. Dans un certain sens, il peut perdre la face, mais ce n'est rien, comparé aux bouleversements probables, s'il ne suit pas une voie comme celle que je lui propose.

Des voix: Le vote!

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, si tout le monde avait été unanime pour que la motion soit mise aux voix immédiatement, je me serais rassis tout de suite. Mais j'ai vu qu'un autre député conservateur allait se lever pour parler sur ce sujet. Alors je vais en profiter pour vous faire part de mes impressions.

A midi, vous avez rendu une décision au sujet de l'amendement que nous étudions à l'heure actuelle. Je ne discuterai pas cette décision, naturellement; je ne regrette qu'une chose, ce n'est pas d'avoir demandé un vote relativement à votre décision, parce que, à mon avis, c'est l'ensemble du Parlement qui a encore l'autorité quant à la conduite des travaux de la Chambre des communes.

Mais tout est passé et nous discutons maintenant de l'amendement des conservateurs, lequel se lit comme il suit:

Que les mots «soit maintenant agréé» soient éliminés et que les mots suivants y soient substitués. Soit référé au comité avec instructions de retirer le paragraphe sept dudit rapport et de le remplacer par ce qui suit:

Cependant, puisque le vote final du comité n'a pas révélé le degré d'unanimité désirable pour le modèle proposé pour un drapeau national pour le Canada...

Remarquez la qualité du français! A mon avis, le parti conservateur n'a pas été capable de trouver un Canadien français, parmi ses membres, qui ait accepté de composer cet amendement. C'est pour cela que c'est rempli de fautes de français épouvantables.

...votre comité recommande alors que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires afin de conduire un plébiscite...

Imaginez! Conduire un plébiscite au lieu de conduire une voiture automobile!

...lors de la prochaine élection générale afin que le peuple canadien soit fourni l'occasion...

Vous avez raison de sourire, monsieur l'Orateur, parce que c'est vraiment drôle d'entendre un charabia semblable!

...qui en est son droit, de déclarer son choix pour un drapeau national.

Et que le comité soit réintégré à ces fins.

M. Grégoire: C'est le député d'Edmonton-Ouest qui a pondu cela!

M. Caouette: Je le répète, il n'y a pas l'ombre d'un doute qu'aucun député canadien-français, du groupe conservateur, n'a voulu traduire l'amendement original préparé en anglais.

M. Grégoire: M. Lambert n'est pas un Canadien français!

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, le paradoxe auquel nous assistons à l'heure actuelle—et c'est un paradoxe—est le suivant: Le